



SEANCE DU 25 septembre 2015

L'an deux mille quinze, le 25 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de ROHAN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard NIZAN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation : 19 septembre 2015

PRESENTS : Bernard NIZAN – Jean-Claude NICOLAS – Didier MAHE - Martine LE POTVIN – Carolle LE FUR – Bernard LAMOUR – Loïc LE GUINIEC – Gilles RENAULT – Brigitte LE NET – Jean-Yves CALVARY – Laurence JOUANNO – Anne Lise CARRO – Delphine LE ROY – Sébastien NICOLAZO – Isabelle JAFFRE -

ABSENTS EXCUSES : Wafa TALEB - Alain GUILLAUME ayant donné pouvoir à Bernard LAMOUR – Steven POTEL

ABSENTE : Marinette PENNETIER

Le compte-rendu du 30 juin 2015 est approuvé à l'unanimité.

I – **MAISON DE SANTE PLURI-PROFESSIONNELLE**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée délibérante que la DRAC a transmis son analyse suite au diagnostic qui a été réalisé sur la partie cour de la Place du Château. Il précise que le diagnostic révèle la présence de maçonneries délimitant l'emplacement du mur d'enceinte du château et que par ailleurs des niveaux d'occupations sont apparus contre la courtine Est dans le sondage ouvert au milieu de la cour, au niveau de l'alignement des arbres.

Le rapport précise que le projet de construction d'un bâtiment neuf, à la perpendiculaire de l'ancienne école peut être envisagé sans nécessiter de prescription de fouille si son emprise ne porte pas atteinte aux vestiges de l'ancien château reconnus lors du diagnostic. Dans ce document, il est préconisé de respecter certaines longueurs et profondeurs pour ne pas porter atteinte aux vestiges et aux niveaux archéologiques.

Monsieur le Maire rappelle par ailleurs la consultation pour désigner un architecte sur ce projet. Il précise les critères retenus pour attribuer le marché étaient 40 % la valeur technique de l'offre, 40 % le prix, 20 % délais.

12 cabinets ont répondu après avoir visité le site de la place du Château. Après étude des dossiers par la commission d'appel d'offres, réunie le 11 septembre dernier, et Monsieur DANY du Cabinet SOLIHA, l'assistant à maîtrise d'ouvrage, 4 cabinets ont été auditionnés le 18 septembre.

A l'issue de l'audition, en raison des compétences multiples et du montant des honoraires, le Cabinet Sandrine NICOLAS de NOYAL-PONTIVY a retenu la préférence de la commission.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide de retenir le Cabinet Sandrine NICOLAS pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre avec un taux d'honoraires de 6.95 %, toutes missions incluses comprenant les missions de base, QUANT et OPC.

Bernard NIZAN fait ensuite référence aux différents articles de presse parus dans les journaux les semaines dernières concernant la maison de santé. Il précise qu'un point s'avère nécessaire et son intention de faire paraître le communiqué de presse suivant :

La création de maisons de santé publiques a eu, récemment, l'honneur de la presse et un point s'avère nécessaire.

A Rohan, il est souhaité depuis longtemps une structure pour préparer le remplacement de nos médecins lors de leur départ à la retraite. On sait que sans structure d'accueil ils ne seront pas remplacés et on espère qu'avec un nouvel équipement ils le seront.

Le projet de maison de santé a été établi pour les professionnels actuellement présents à Rohan et accueillera les médecins, les infirmières, le kiné et le Centre Médico- Social.

La presse fait écho de « concurrence déloyale ». Il est vrai que les maisons de santé publiques bénéficient de financements qui autorisent des loyers plus faibles. Mais c'est la seule solution dans les zones fragiles si l'on veut préserver et pérenniser la présence médicale.

Enfin, quelques précisions sont indispensables pour rétablir la vérité.

Contrairement à ce qui a pu se dire, c'est le Dr THUAL Nicolas qui a contacté la Mairie de Rohan. Il n'est pas dans les objectifs de la Mairie de contrarier les activités existantes dans les communes voisines.

Le loyer prévisionnel est proche de 11 € du m² ce qui reste très raisonnable.

Par ailleurs, il n'a jamais été question que la commune prenne les charges à son compte et embauche une secrétaire.

Le Conseil Municipal souhaite que ce communiqué de presse avec un courrier soit adressé à l'ensemble des personnes ou autorités qui ont reçu le courrier de la pharmacie GUILLERMIC de BREHAN.

L'assemblée délibérante précise par ailleurs qu'une rencontre avec le Conseil d'Administration du Club de l'Amitié pour les informer des travaux et de la nécessité de leur trouver un nouveau local pour se réunir va devenir indispensable.

II – ACCESSIBILITE

Un diagnostic pour l'accessibilité des bâtiments recevant du public a été réalisé par le Cabinet SOLIHA (ex PACT HD) et présenté à la commission des travaux-équipements le 19 septembre dernier.

Monsieur le Maire précise qu'aucune décision ne sera prise aujourd'hui puisqu'il est nécessaire de définir un ordre de priorité sur les travaux à réaliser. Il indique qu'un délai de réalisation pouvant aller jusqu'à 9 ans peut être sollicité à la DDTM.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de solliciter ce délai et souhaite que la commission travaux-équipements définisse les priorités et propose l'échéancier de mise aux normes pour la prochaine séance du Conseil Municipal.

III – PONTIVY COMMUNAUTE

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante sur la situation de PONTIVY COMMUNAUTE par rapport à la loi Nôtre et l'intercommunalité.

Il présente ensuite les diaporamas sur le schéma de mutualisation des services et la prise de compétence en matière de PLU et le lancement de la démarche de PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal).

Loïc LE GUINIEC estime comme d'autres que les choses évoluent beaucoup trop vite et qu'il est très difficile de pouvoir se positionner.

Après différentes discussions, le Conseil Municipal :

- **approuve le schéma de mutualisation ;**
- **donne son accord pour la prise de compétence en matière de PLU et le lancement de la démarche de PLUi.**

IV – DEMANDES DE SUBVENTION

4.1. – TRAVAUX DE VOIRIE

Jean-Claude NICOLAS fait un point rapide sur les travaux de voirie réalisés ou à réaliser d'ici la fin de l'année.

Monsieur Le Maire indique que les demandes de subvention concernant les travaux 2016 sont à déposer pour le 30 septembre de chaque année. Cependant, pour certaines aides, le dispositif est en cours de changement notamment au sein du Département. Pour autant, il propose de solliciter une subvention concernant les travaux de voirie 2016 auprès du Conseil Général et de Pontivy Communauté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès du Conseil Général et de Pontivy Communauté pour la voirie 2016 au titre du PDIC, au titre du programme voirie en Bretagne Centrale, et pour la continuité du programme de réfection des anciens lotissements.

Jean-Claude NICOLAS informe des devis reçus concernant la réalisation de la plateforme autour de la borne électrique.

Jean-Yves CALVARY et Sébastien NICOLAZO ne sont pas favorables à la réalisation desdits travaux car trop coûteux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient l'entreprise BERTHO de SAINT-GUEN pour réaliser la plateforme au prix de 5 841 €HT.

Bernard NIZAN indique qu'une réunion aura lieu prochainement avec l'EPF pour le devenir du bâtiment COBIGO. La pharmacie pourrait peut-être être intéressée par une partie de cet espace.

Jean-Claude NICOLAS indique que des petits travaux de voirie seront réalisés prochainement sur le parking de la salle de la Belle Etoile (espace où les arbres ont été arrachés), sur le parking de la place de la mairie et dans la cour de la place du Château (espace où le diagnostic a été réalisé).

4.2. – MAISON DE SANTE

Monsieur le Maire rappelle le projet de construction de la maison de santé pluri-professionnelle et précise que les travaux ont été estimés par le Cabinet SOLIHA à 675 700.83 € HT.

Il précise que ce projet peut bénéficier de différentes subventions (Département, FNADT, Leader, Pontivy Communauté) Région, DETR) et demande à l'assemblée délibérante l'autorisation de solliciter celles-ci auprès des différents organismes concernés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à solliciter les différentes subventions.

4.3. – EXTENSION LOCAL CANOE

Monsieur le Maire rappelle la demande effectuée par le club de canoë kayak afin d'agrandir le local pour permettre le rangement des canoës kayak.

La commission équipement propose de construire cette extension et d'en profiter pour réaliser les mises aux normes accessibilité. Les travaux sont estimés à 27 307.19 € HT.

Bernard NIZAN indique que des subventions peuvent être sollicitées (Département et DETR).

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour la réalisation de ces travaux et sollicite une subvention auprès du Conseil Général du Morbihan et la DETR.

4.4. – MATERIEL INFORMATIQUE MEDIATHEQUE

Le parc informatique de la médiathèque devient obsolète et il convient donc de le renouveler pour permettre aux personnes fréquentant ce lieu et suivant les cours d'informatique d'être en phase avec le multimédia d'aujourd'hui.

Ce programme de renouvellement a été estimé à 9 618.00 € HT et peut bénéficier d'une subvention auprès du Département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention ce rapportant à ce programme.

V – TEMPS D'ACTIVITE PERISCOLAIRES

Bernard LAMOUR dresse le bilan financier de l'année scolaire 2014-2015. Celui-ci fait apparaître après déduction des aides (Etat et CAF) un coût par élève de 312,29 €. Il précise que l'association a un trop perçu de 6 295.85 €.

Bernard NIZAN propose de solliciter une participation, aux communes qui pendant l'année 2014-2015 ne possédaient pas d'école publique, sur la base de 312.29 € par enfant.

Il demande à l'assemblée délibérante de reconduire le fonctionnement 2014-2015 pour la mise en place des temps d'activités périscolaires pour l'année scolaire 2015-2016 à l'Ecole de la Ville Moisan et de régulariser le trop payé à l'association sur la subvention à venir. Il rappelle que l'Ecole Sainte Jeanne D'Arc n'a pas souhaité mettre en place ce système pour l'année scolaire 2015-2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à :

- **solliciter une participation aux communes ne possédant pas d'école publique en 2014-2015, sur la base de 312.29 € par enfant ;**
- **signer la convention avec Famille Rurale de ROHAN pour l'organisation des temps d'activités périscolaires sur la base de 30 000 € ;**
- **régulariser le trop versé à l'association en diminuant le versement du premier acompte.**

VI – COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

6.1. – COMMISSION CULTURE ET PATRIMOINE

La commission culture et patrimoine lors de sa dernière réunion a dressé un premier bilan d'une année très riche en événements et envisage d'ores et déjà de nouvelles activités.

Les panneaux d'affichage aux entrées de l'agglomération vont être refaits.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour cette réalisation qui pourrait limiter l'affichage sauvage.

6.2. – COMMISSION VIE ASSOCIATIVE

Carole LE FUR dresse le bilan du forum des associations. Elle précise que 45 associations ont été sollicitées. 8 associations rohannaises et 3 extérieures étaient présentes. La fréquentation du forum a été correcte et la commission souhaite renouveler cette expérience l'année prochaine.

VII – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

7.1. – CAMPING

La saison 2015 voit une belle progression de la fréquentation du camping. Le nombre d'emplacements occupés en moyenne, par jour, sur une capacité de 45 a été de :

| NOMBRE D'EMPLACEMENTS UTILISES PAR JOUR | MAI | JUIN | JUILLET | AOUT | SEPTEMBRE |
|---|-----|------|---------|------|-----------|
| | 7 | 15 | 24 | 28 | 10 |

Le montant des recettes s'élève à 31 625 € pour l'année 2015 contre 26 500 € en 2014.

Bernard NIZAN informe que la WIFI a été demandée par les touristes et qu'elle a été appréciée notamment par les personnes étrangères. Il informe que des travaux d'entretien seront à prévoir avant la prochaine saison (peinture, tuyauterie dans les sanitaires...).

7.2. – MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

La Poste se propose d'ouvrir dans ses locaux à ROHAN une Maison de Services au Public (Msap). 500 bureaux de Poste en France devraient proposer ces lieux d'accueil, d'information et d'orientation à destination des usagers des services publics dans une logique de proximité géographique.

Le Conseil Municipal se réjouit de cette possibilité et espère voir rapidement sa réalisation.

7.3. – GARDERIE PERISCOLAIRE

Bernard NIZAN informe le Conseil Municipal du courrier reçu de Guillaume RICHARD concernant le transfert de la garderie périscolaire dans les locaux de la Trésorerie et en donne lecture.

Sébastien NICOLAZO partage la position de Guillaume RICHARD.

7.4. – CHAPELLE SAINT MARTIN

La pose du retable à la Chapelle SAINT-MARTIN est relancée et on peut espérer une réalisation en 2016.

7.5. – CLOCHER DE SAINT-SAMSON

Bernard NIZAN informe que l'expertise du clocher de SAINT-SAMSON a été réalisée et qu'il s'avère qu'il n'y a pas de crainte de nouvelles chutes de pierres.

7.6 – INFORMATIONS DIVERSES

Le portage de repas est en service depuis le 16 septembre dernier. Il donne satisfaction aux bénéficiaires qui l'ont sollicité. Le service a dû acheter un véhicule type Némoto pour le portage en caissons assurant la sécurité alimentaire.

Le comité de la Fête du Blé Noir souhaite nommer le quai de Saint-Samson en lien avec la fête traditionnelle. Une réflexion est engagée.

A partir du 5 octobre prochain, les services techniques vont accueillir une personne en TIG pendant 13 jours, à raison de 2 jours par semaine.

Les élections régionales auront lieu les 6 et 13 décembre prochain.

Gilles RENAULT interroge sur le projet de maison éclusière avec PONTIVY COMMUNAUTE. Bernard NIZAN répond que la démarche sera engagée en 2016 pour une réalisation en 2017.

Bernard LAMOUR s'inquiète de la vitesse de plus en plus rapide des véhicules dans la rue de la Guiterne.

Une rencontre avec Monsieur Nicolas LE TEXIER de PONTIVY COMMUNAUTE sera programmée prochainement pour prévoir un aménagement dans cette rue d'ici la fin de l'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23 heures 30.